



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 47.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	27		
Qui ont pris part à la délibération :	21	Pour :	21
		Contre :	0

Date de la convocation : 14 mai 2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MUSARD. PEGOURIE. VICENS. Mmes ARMENGAUD. PONS. M. THOMAS. Mmes ALEXANDRE. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : M. MANERO à M. FERRARI. Mme DENES à Mme PONS.

Absents excusés : MM. MANERO. POUVILLON. VALMY. Mmes DENES. ESTAUN. FABREGAS. LABORDE. OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme BALAGUE.

Objet de la délibération : SUPPRESSION DE POSTES

Exposé :

Dans le cadre d'avancements de grade, promotion interne, réussite à des concours, changement de filière, départs, retraite, le Conseil municipal a créé les postes afin de pouvoir nommer les agents sur de nouveaux grades. Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il convient désormais de supprimer les postes occupés précédemment par ces mêmes agents.

Il est donc proposé que la commune d'Aucamville supprime les postes correspondants.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
 Vu l'avis favorable du Comité Technique en sa séance du 17 avril 2019 pour supprimer ces postes,
 Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de supprimer les postes suivants à compter du 1^{er} juillet 2019 :

- ☛ 1 poste d'attaché à temps complet
- ☛ 3 postes de rédacteurs à temps complet
- ☛ 1 poste d'ingénieur à temps complet
- ☛ 1 poste de technicien à temps complet
- ☛ 1 poste de technicien principal 2eme classe à temps complet
- ☛ 1 poste de technicien principal 1ere classe à temps complet
- ☛ 2 postes d'agent de maitrise principal à temps complet
- ☛ 1 poste d'agent de maitrise à temps complet
- ☛ 1 poste de puéricultrice hors classe à temps complet
- ☛ 3 postes d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
- ☛ 1 poste d'ATSEM principal 2eme classe à temps complet
- ☛ 1 poste d'auxiliaire de soins principal 2eme classe à temps complet
- ☛ 1 poste d'assistant de conservation à temps complet
- ☛ 2 postes d'assistant de conservation principal de 2eme classe à temps complet
- ☛ 1 poste de gardien brigadier à temps complet
- ☛ 2 postes d'adjoint technique à temps complet.

Article 2 : de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
 031-213100225-20190521-21052019_47-DE
 Reçu le 27/05/2019
 Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
 ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,
 OU=DIRECTION GENERALE,O
 U=0002 21310022500019,OU=M
 AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE
 D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
 AN,C=FR
 23/05/2019

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE